Séance du Conseil municipal du 5 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi cinq février, à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 29 janvier 2024, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de **Monsieur Patrice NION, Maire**.
Présents : M. Patrice NION, M. Patrick FLAUTRE, Mme Marie-France PAUGAM, Mme Ginette CARPENTIER, M. Daniel BOUCOURT, Mme Isabelle ASSELIN, Mme Christine CAMPAIN, Mme Corinne GRILLY, Mme Alice PAUMIER et M. Stéphane TROHAY.
Absents excusés : M. Daniel AMOURETTE (a donné procuration à Mme Marie-France PAUGAM) et M. Dominique VOISIN (a donné procuration à M. Patrice NION).
Absentes : Mme Gwendoline HAVÉ et Mme Nathalie LA RUS.
Secrétaire de séance : Mme Alice PAUMIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce avoir reçu, le 16 janvier 2024, un courrier de M. Laurent CANDELIBES, démissionnant de son poste de conseiller municipal et de délégué suppléant au SIVOS des Houlettes.

Monsieur le Maire explique la difficulté d'organiser, chaque année, la manifestation « Pierres en Lumière ». Il propose de la mettre en place tous les 2 ans.

ORDRE DU JOUR

Nomination de représentants aux assemblées de secteurs du PLUi

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin sur le PLUi. Les études pour le PLUi sont engagées. Il s'agit maintenant d'organiser la gouvernance dédiée au suivi de la procédure. La CCICV souhaite intégrer 2 représentants de chacune des 51 communes dans le processus d'élaboration du PLUi.
A l'unanimité, M. NION et M. BOUCOURT sont nommés représentants aux assemblées de secteurs du PLUI.
Le territoire de la CCICV est divisé en 4 secteurs. 2 réunions publiques seront organisées.
M. NION indique qu'il va falloir défendre notre territoire notamment sur les énergies renouvelables. Il faut penser à l'enlèvement des installations (éoliennes, panneaux photovoltaïques, …).

Nomination d'un délégué suppléant au SIVOS des Houlettes

Suite à la démission de M. Laurent CANDELIBES, il est nécessaire de le remplacer en tant que délégué suppléant au SIVOS des Houlettes.
Après discussions, il est décidé que Mme ASSELIN et Mme CAMPAIN iront, toutes 2, à la prochaine réunion du SIVOS avant de se prononcer.
M. Daniel BOUCOURT prend la responsabilité de la commission fêtes et cérémonies.

Repas du 8 mai du CCAS

Monsieur le Maire souhaite dépoussiérer le repas du 8 mai pour attirer de nouvelles personnes au repas.
Pour cela, il propose de faire un après-midi dansant. Il propose d'engager un musicien de 12h à 18h30 pour la somme de 250 €.
Mme CAMPAIN se demande si cela ramènera réellement plus de monde. M. NION et Mme PAUGAM lui répondent qu'il faut essayer.
Accord sur le devis Christal pour un montant de 250 €.

Réhabilitation du presbytère en médiathèque – Avenants au marché

Vu les articles du Code général des collectivités territoriales,
Vu les dispositions de la procédure adaptée en marchés publics,

Considérant que la commune suit les travaux de réhabilitation du presbytère et ses dépendances, et, assistée de la maîtrise d'œuvre le Cabinet ARTENE, elle fait un point d'étape sur les évolutions de chantier, inhérentes à ce type d'opération.
Des avenants sont nécessaires pour la poursuite du chantier :
Lot 3 – Menuiseries – Ateliers BENARD :

- Avenant n°5 : Fourniture et pose d'une ossature et d'un habillage des murs sous l'escalier : 469.22 € HT

Lot 5 – Décors – Ateliers LEGRAND :

- Avenant n°3 : Reprise du décor faux marbre de la cheminée de la grande salle : 2 000.00 € HT

Lot 6 – Voirie et réseaux divers – SEINE TP :

- Avenant n°4 : Assainissement EP complémentaire + plus-value gravillons : 1 640.00 € HT

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent ces avenants au marché de réhabilitation du presbytère en médiathèque.
Monsieur le Maire indique un désaccord sur le paiement de la sur-location d'échafaudage. L'entreprise TERH (lot 1) demande le règlement des mois supplémentaires où les échafaudages ont été en place. La mairie rétorque que le marché est forfaitaire et qu'il n'y a donc pas à régler ces mois supplémentaires. L'Entreprise TERH menace de retirer le cabanon, les WC ainsi que le compteur de chantier. Des solutions ont été trouvées pour les WC (dans la salle d'animations) et pour le compteur de chantier (l'Entreprise Idelec accepte d'en prêter un).
L'architecte n'est pas d'accord avec le DGD présenté par l'Entreprise Gallis (lot 2).

Ecole de judo - Mise à disposition de la salle des fêtes

Monsieur le Maire indique que l'Ecole de judo va faire son Assemblée générale dans la salle des fêtes le lundi 24 juin 2024. A l'unanimité, il est accepté ce prêt de salle moyennant la somme de 150 €.

Cours de couture – Mise à disposition d'une salle à l'étage de la salle d'animations

Monsieur le Maire indique avoir rencontré Mme GUICHARD, de l'Association Les Compagnons, qui propose des ateliers couture pour les habitants de Buchy et alentour. Elle propose 2 ateliers de 3 heures par semaine.
Elle est à la recherche d'une salle pour dispenser ces cours et stocker le matériel.
Monsieur le Maire lui a proposé une salle au 1er étage de la salle d'animations.
A l'unanimité, le Conseil accepte de lui mettre à disposition une pièce moyennant la somme de 150 € par mois.
La proposition lui sera transmise par Monsieur le Maire.
Il lui sera proposé de lui faire de la publicité pour ses ateliers couture.

QUESTIONS DIVERSES

1) Distributeur à pizzas

Monsieur le Maire indique avoir reçu une personne qui souhaite installer un distributeur à pizzas sur la commune de Sainte-Croix. M. NION indique ne pas en voir l'utilité car il y a déjà des fournisseurs de pizzas sur Buchy qui est à 2-3 km de Sainte-Croix et certains livrent jusqu'à 10 km autour de Buchy.
Sujet à revoir à la prochaine réunion si la personne envoie son mail comme elle s'y est engagée.
Mme GRILLY dit être plus favorable à l'installation d'un distributeur de pains.

2) Don

Mme DROUIN a donné un canapé 2 places pour mettre au presbytère.

3) Aménagement de la cour du presbytère

M. NION et Mme PAUGAM sont en train d'étudier l'aménagement de la cour du presbytère ; ils ont rencontré le CAUE, Mme ROCHER (architecte-paysagiste) et M. MOREL (paysagiste).
Monsieur le Maire propose de réunir l'ensemble des conseillers afin que chacun donne ses idées.
M. TROHAY demande s'il est possible d'y mettre des animaux (ex : chèvres, …).
Monsieur le Maire indique qu'il est envisagé l'aménagement d'une sorte de cirque romain dans le trou qui a été creusé pour se protéger des bombes pendant la 2ème guerre mondiale.

Mme ASSELIN demande si l'on a une idée de la date d'ouverture de la médiathèque. M. NION lui répond qu'il espère une inauguration pour le mois de septembre.
Une subvention de la DRAC peut être accordée pour l'embauche d'un animateur. Elle est donnée à l'année. Il est donc plus judicieux de le prendre à partir du mois de janvier.
Mme BROS, bibliothécaire, ne souhaite pas s'occuper de la partie jeux vidéos et les bénévoles non plus.
La DRAC a suggéré de voir avec les communes avoisinantes pour obtenir des subventions et financer l'emploi de l'animateur (car la subvention de la DRAC ne sera que pour 5 ans maximum).

M. FLAUTRE demande ce qu'on fait de l'ancien piano de la salle des fêtes. Il sera mis aux enchères sur le site Agorastore.

Les radiateurs de la salle d'animations ont été changés.

Mme PAUMIER évoque le site Internet : la maquette est finie. Elle est en version PC et mobile.

Mme PAUMIER demande si le repas de la Saint Patrick aura lieu. Le sujet sera vu après l'élection du nouveau président du Comité des fêtes le 7 février.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.